

MX EVENEMENT  
 ZI DE LA COURTILLIERE  
 BAT 4 - VALAD PARC ACTICLUB  
 2 RUE DE LA NOUE GUIMANTE  
 77400 ST THIBAUT DES VIGNES

Vos réf. : Code client : 24333

## Facture N°257275

P-1

Suivi par : Romuald CARTHERY (06 13 28 74 52)

Date	Echéance	Mode de règlement
07/02/2017	09/03/2017	LCR 30 jours nets

Saisi par : Hilde VERSCHUERE

Référence	Qté	Désignation	P.U. H.T.	P.U. net H.T.	Montant H.T.	CT
9988	1	BL N°361019 du 07/02/2017 Cde N°99006461 du 06/02/2017 GO-Mono - Récepteur UHF diversity 16 fréq. pour 1 émetteur <i>EcoTaxe Recyclage</i>	68.80 €	68.80 €	68.80 €	1
9990	3	GO-Body - Boîtier émetteur à 16 fréquences UHF sans micro <i>EcoTaxe Recyclage</i>	29.33 €	29.33 €	87.99 €	1
<p><b>Certains produits supportent une taxe EC éco-contribution DEEE. Cette taxe est notifiée sous le produit rentrant dans le cadre du décret DEEE. Conformément au décret DEEE n° 2005-829 et à l'article 87 de la Loi de Finance Rectificative 2005, vous êtes tenu de répercuter de façon visible et à l'identique cette taxe EC DEEE à vos clients, obligation valable jusqu'à l'utilisateur final.</b></p>						

CT	Montant H.T.	% T.V.A.	Montant T.V.A.
1	156.95 €	20,00	31.39 €
	<i>Dont DEEE</i>	<i>0.16 €</i>	

<b>TOTAL H.T.</b>	156.95 €
<b>TOTAL T.V.A.</b>	31.39 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	188.34 €
<b>NET A PAYER</b>	<b>188.34 €</b>

Compte client : SG LAGNY PROFESSIONNELS / RIB - 30003 00888 00020027992 70

SIRET : 53067266600027 / NAF : NC

Coordonnées bancaires de HIT MUSIC : SOCIETE GENERALE CAHORS

Compte n° 30003-01361-00020510578-23

Code SWIFT (BIC) SOGEFRPPXXX IBAN FR76 3000 3013 6100 0205 1057 823

Toute commande implique l'acceptation de nos conditions générales de vente en vigueur. De convention expresse, toute contestation relative aux présentes relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Cahors (46). Nous conservons la propriété des marchandises facturées jusqu'à paiement intégral de leur prix (loi 80.335 du 12/05/1980). Selon le Décret n° 2014-1482 du 9 décembre 2014 relatif aux obligations d'information et de fourniture concernant les pièces détachées indispensables à l'utilisation d'un bien, nous nous engageons à fournir ces pièces détachées pendant 5 années à compter de la date du présent document